

École Orvin

2022 – 2023



Dessin de Charlotte, 9 ans

brochure
d'information

Sommaire

Message de la direction	2
Notre école.....	3
Santé/Hygiène	4
Ecole à journée continue.....	5
Evaluation.....	6
Absences, congés, dispenses.....	7
Corps enseignant.....	8- 9
Utilisation d'internet	
Sport scolaire facultatif	10
Mesures pédagogiques particulières.....	11
Chemin des écoliers	12
Vacances scolaires.....	13
Règlement scolaire	14
Communauté scolaire La Baroche	15
Adresses utiles.....	16



Dousse Virginie
Directrice
032 358 13 55 / 079 246 60 15
direction@ecoleorvin.ch

Responsable dicastère

Boder Gautier
Conseiller municipal
079 631 33 54
gautier.boder@orvin.ch

Secrétariat



Bugmann Nadège
Collaboratrice administrative
032 358 13 55
secretariat@ecoleorvin.ch

Message de la direction

Chers parents,

C'est un honneur de pouvoir reprendre la direction de l'école d'Orvin.

J'ai le plaisir d'avoir découvert l'énorme travail de qualité accompli pendant toutes ces années par Madame Charpilloz, qui me laisse entre les mains une école avec une excellente

organisation et je la remercie du fond du cœur pour cela. C'est à moi maintenant de reprendre le flambeau et j'espère pouvoir répondre au mieux à vos attentes à tous.

J'ai à cœur de faire que l'école soit un lieu où les enfants peuvent apprendre avec plaisir des savoirs qui leur donnent du sens



pour leur quotidien, qu'ils soient encadrés avec bienveillance, rassurés, en mettant en valeur leurs différences afin d'en faire une force.

Il est important qu'on soit à l'écoute de leurs besoins et qu'on puisse leur offrir un cadre qui répond à ces derniers. Ceci grâce à une équipe d'enseignants qualifiés, motivés qui saura offrir aux enfants un enseignement de qualité, adapté à chacun, tout en respectant leur rythme d'apprentissage et leurs besoins fondamentaux.

Il est nécessaire aujourd'hui de réaliser à quel point nous vivons dans un pays où nous avons la

chance d'avoir la paix. Ce qui pour l'heure n'est pas le cas dans le monde qui nous entoure.

Alors je terminerai avec une citation de Maria Montessori qui nous dit « Tout le monde nous parle de paix mais personne n'éduque à la paix. On éduque pour la compétition et la compétition marque le début de toutes les guerres. Quand on éduquera pour la coopération et pour nous offrir les uns les autres de la solidarité, ce jour-là alors, on éduquera à la paix. »

Au plaisir de faire bientôt votre connaissance !

Virginie Dousse



Le camp au Creux-des-Biches, la journée de ski, les après-midis en forêt, les sorties à la patinoire

Notre école

Notre école compte 6 classes francophones réparties de la manière suivante:

- 1 classe d'école enfantine (1^{re}-2^e)
- 1 classe de 3^e
- 1 classe de 4^e
- 1 classe de 5^e - 6^e
- 1 classe de 7^e
- 1 classe de 8^e

Nous accueillons les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche dès la 7^e année.

Lorsque les classes comptent 2 degrés, elles bénéficient d'un enseignement en sections de classe ce qui permet de regrouper les élèves par niveau et en plus petits groupes.

Pour la deuxième partie de leur parcours scolaire, les élèves se rendent à Bienne, au collège des Alpes, situé à la Rue des Alpes.

Notre but est d'enseigner aux élèves non seulement des connaissances, mais de développer leurs compétences et leur sens des responsabilités, leur capacité de collaboration et de vie en société, leur esprit créatif et critique.

Santé / hygiène

Soins dentaires

Au début de la scolarité, chaque enfant reçoit le règlement dentaire, ainsi qu'une carte bleue.

Les parents sont priés de lire attentivement ce règlement et de s'y conformer. En plus du contrôle dentaire, l'école organise 6 fois par année un brossage au fluor.

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle dentaire en assument l'entière responsabilité.



Un brossage régulier permet d'éliminer la plaque dentaire



La visite médicale joue un rôle important de prévention et de promotion de la santé

Médecin scolaire

Deux visites médicales sont obligatoires: la première a lieu durant la 2^e année scolaire, la seconde en 6^e année. Les documents à compléter et à retourner à l'école, sont remis à l'enfant par le maître de classe.

Le médecin scolaire procède au contrôle médical, sauf si les parents peuvent présenter un certificat attestant que ce contrôle a bien été fait par le pédiatre de l'enfant.

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle médical en assument l'entière responsabilité.

Education sexuelle

En 6^e et 8^e, des leçons d'éducation sexuelle facultatives sont organisées et dispensées par des éducatrices spécialisées affiliées à Santé bernoise. Des cours complémentaires destinés à tous les niveaux peuvent également être organisés dans le courant de l'année.

Poux

Afin d'éviter que les élèves soient envahis par des poux, nous vous prions de bien vouloir informer immédiatement l'enseignant-e de votre enfant si vous découvrez des poux et/ou lentes dans la chevelure de votre enfant. C'est le seul moyen de prendre rapidement des mesures adéquates pour enrayer une propagation de ce fléau.

L'école, quant à elle, organise 1 fois par année un contrôle de tous les élèves.

Ecole à journée continue—EJC

Depuis août 2010, toutes les communes du canton de Berne offrent aux enfants scolarisés des structures d'accueil extrascolaires, pour autant que la demande soit suffisante.

Structure

Cette année, tous les modules du matin ont pu être ouverts ainsi que les modules des lundis, mardis, jeudis et vendredis midi avec cantine dès 11h50 jusqu'à 13h30 à la salle des sociétés, située au sous-sol de l'école primaire.

Organisation

Pour les modules du matin (petit-déjeuner non-inclu), l'accompagnant attendra et accueillera les élèves devant la porte de la salle des sociétés (côté Est du bâtiment) dès 07h05.

Le module du midi se déroule également dans la salle des sociétés.

L'accompagnant attendra les élèves de 1^e et 2^e à l'entrée de l'école enfantine à 11h40. Les élèves et l'accompagnant se rendent ensemble devant l'entrée du bas de l'école primaire afin de prendre en charge les élèves de 3^e à 8^e à 11h50. Tous les élèves de 3^e à 8^e attendent l'accompagnant devant l'entrée.



Les enfants qui ont congé l'après-midi sont sous la responsabilité de l'EJC jusqu'à 13h25. Ils peuvent ensuite rentrer chez eux sous la responsabilité des parents.

Les enfants qui fréquentent l'EJC sont tenus de se conformer aux consignes données par les accompagnants. Si un enfant devait avoir un comportement qui laisse à désirer, la direction prendra contact avec les parents en vue d'un entretien. Si le comportement inadéquat de l'enfant devait se prolonger et qu'aucun progrès n'est constaté, la direction se verra dans l'obligation d'exclure l'enfant de l'EJC pour une durée à convenir.

Contacts

Boder Gautier, conseiller municipal, responsable EJC, tél. 079 631 33 54

Dousse Virginie, directrice pédagogique, tél : 079 246 60 15

Kern Vincent, finances et administration EJC, tél : 032 358 01 80

Caprarelli Arturo, accompagnant-responsable, tél : 079 341 44 44

Chavallaz Céline, accompagnante, tél : 079 405 40 88

Devaux Maïté, accompagnante, tél : 076 702 33 92

Steiner Florence, accompagnante, tél : 076 778 09 75

Thommen Chantal, accompagnante, tél : 079 934 09 99

Evaluation

L'évaluation sert à encourager les capacités personnelles et scolaires de l'élève.

Le dialogue entre parents et enseignant-e-s permet d'entretenir une saine collaboration en vue de soutenir au mieux l'élève dans ses apprentissages.

La soirée de parents, en début d'année scolaire, permet au corps enseignant et aux parents de communiquer, d'informer et d'établir un premier contact en vue d'un éventuel rendez-vous ou entretien personnalisé si nécessaire.

Année scolaire	1 ^{er} semestre	Fin de l'année scolaire
1 ^{re} -2 ^e -3 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
4 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (sans notes)
5 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
6 ^e -7 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 ^e	Rapport, fiche et entretien de passage	Rapport d'évaluation (avec notes)



*L'évaluation doit être considérée
comme un soutien à l'apprentissage*

Promotion au degré primaire

En principe, les élèves passent dans l'année scolaire suivante.

Lorsque l'élève n'obtient pas des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires et qu'une orientation vers une classe spéciale n'est pas indiquée, il ou elle répète l'année scolaire. La direction d'école peut toutefois autoriser le passage dans l'année scolaire suivante si les capacités transversales de l'élève le justifient (ODED, art. 32 RSB, 432.213.11).

Absences, congés et dispenses

Absences excusées

Lorsqu'un élève s'absente pour cause de maladie ou accident, en raison d'un décès dans la famille ou d'un déménagement de la famille, ou encore lorsqu'un rendez-vous chez le médecin n'est pas possible en dehors des heures de classe, les parents ou les représentants légaux communiquent les raisons de l'absence au maître de classe, à travers un billet d'excuses. Ces absences seront mentionnées dans le bulletin scolaire.

Congés

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent le maître de classe au plus tard la veille du congé (LEO, art. 27, RSB 432.210).

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.



Dessins et bricolages réalisés par les élèves

Dispenses

L'élève peut être dispensé d'une partie de l'enseignement ou, temporairement, de tout l'enseignement si les circonstances le justifient, par exemple:

- pour la durée nécessaire à la réalisation d'un stage d'information professionnelle, pour autant que celui-ci ne puisse être effectué en dehors des heures de classe,
- jusqu'à une demi-journée par semaine pour la fréquentation de cours de langue et de culture d'origine,
- pour la durée nécessaire à l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun (ODAD, art. 4 à 8, RSB 432.213.12).

Les parents présentent par écrit des demandes de dispense dûment motivées à la Direction d'école au moins quatre semaines à l'avance (ODAD, Art. 8 RSB, 432.213.12) avec copie au maître de classe. Avant toute autorisation de dispense, l'élève utilisera les cinq demi-journées auxquelles il a droit au sens de l'art. 27 de la LEO.

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.

Corps enseignant



Aeschlimann Maya
Enseignante de classe 4^e
079 305 79 41
maya.aeschlimann@ecoleorvin.ch



Aufranc-Ferrat Caroline
Enseignante de classe 8^e
077 485 40 94
caroline.aufranc@ecoleorvin.ch



Béguelin Tamara
Enseignante spécialisée
078 731 68 57
tamara.beguelin@ecoleorvin.ch



Burger Rahel
Enseignante de 3^e et ACT
032 323 95 37
rahel.burger@ecoleorvin.ch



Hausmann Laurie
Enseignante de classe 7^e
079 272 29 83
laurie.hausmann@ecoleorvin.ch



Kipfer Claude
Enseignante de classe 5^e-6^e
079 511 03 27
claud.kipfer@ecoleorvin.ch

Corps enseignant

Ramseyer Caroline

Enseignante de classe 3^e
079 421 27 24
caroline.ramseyer@ecoleorvin.ch



Rindlisbacher Anita

Responsable natation
Enseignante d'éducation physique
077 401 22 80
anita.rindlisbacher@ecoleorvin.ch



Rudin Anne-Lise

Enseignante école enfantine et de flûte
078 845 55 16
annelise.rudin@ecoleorvin.ch



Sauthier Daniel

Enseignant de classe 8^e
076 517 32 77
daniel.sauthier@ecoleorvin.ch



Veralli Jessica

Enseignante école enfantine et spécialisée
079 295 03 40
jessica.veralli@ecoleorvin.ch



Voirol Thierry

Enseignant de classe 7^e
078 720 92 39
thierry.voirol@ecoleorvin.ch



Utilisation d'internet

La prévention liée aux risques d'utilisation d'internet se fait tout au long de la scolarité, dans chaque classe et chaque degré scolaire.

Les conseils transmis aux élèves sont ceux diffusés par l'Association "Action Innocence":



- Sois prudent(e), tu ne sais jamais qui est derrière l'écran.
- Ne donne pas d'informations personnelles (nom, adresse, numéros de téléphone, mot de passe, photos, etc...).
- N'accepte jamais de rendez-vous sans être accompagné(e) d'un adulte.
- Utilise la webcam uniquement avec des gens que tu connais dans la vraie vie.
- Ne crois pas toutes les informations que tu lis, que tu vois ou que tu reçois.
- Si une image te choque ou te dérange, quitte le site immédiatement et parles-en à un adulte de confiance.
- Respecte les autres internautes, ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.

Sport scolaire facultatif

Les enfants d'Orvin ont la possibilité de participer au sport scolaire facultatif organisé par le Service des sports de la Ville de Bienne.

Plus de 100 cours de sport d'été (d'avril à septembre) et d'hiver (d'octobre à mars) sont proposés pour tous les niveaux scolaires. Ils ne coûtent que CHF 105.– par cours. Vous pouvez télécharger le programme complet et vous inscrire directement en ligne.

Service des sports de la Ville de Bienne

Tél: 032 326 14 48

Email: sport@biel-bienne.ch

<https://sport.biel-bienne.ch/enfants-ados/bielbienne-sports/>





Diverses activités à l'extérieur

Mesures pédagogiques particulières

Pour les élèves qui rencontreraient des difficultés, une structure de prise en charge particulière (soutien pédagogique, logopédie ou psychomotricité) peut être mise en place en collaboration avec le corps enseignant.

Cet enseignement est dispensé en petits groupes ou individuellement. Un-e enseignant-e peut demander à un-e élève bénéficiant de leçon(s) de soutien pédagogique, de logopédie ou de psychomotricité de rattraper tout ou partie du travail effectué en classe.

Sur demande de l'enseignant-e, un-e spécialiste peut être amené à effectuer des visites dans une classe afin d'observer certains élèves.

Le soutien en logopédie et en psychomotricité est assuré par la ville de Bienne, ainsi que l'enseignement aux élèves à haut potentiel. Les élèves concernés sont donc amenés à se déplacer à Bienne soit en bus postal (prise en charge de l'abonnement de bus par la commune de domicile), soit par un moyen de locomotion privé.

Les élèves de langue étrangère peuvent bénéficier de leçons de Français Langue Seconde (FLS) afin d'acquérir les notions de base en français, nécessaires à la compréhension du contenu des leçons régulières.

Activités hors-cadre

Tout au long de l'année scolaire chaque classe organise diverses activités extrascolaires dont les courses d'école, les camps de ski ou d'été, des journées sportives, la participation au Festival du Film Français d'Helvétie de Bienne, des sorties en forêt, des journées de ski, bob et luge aux Prés-d'Orvin, etc...

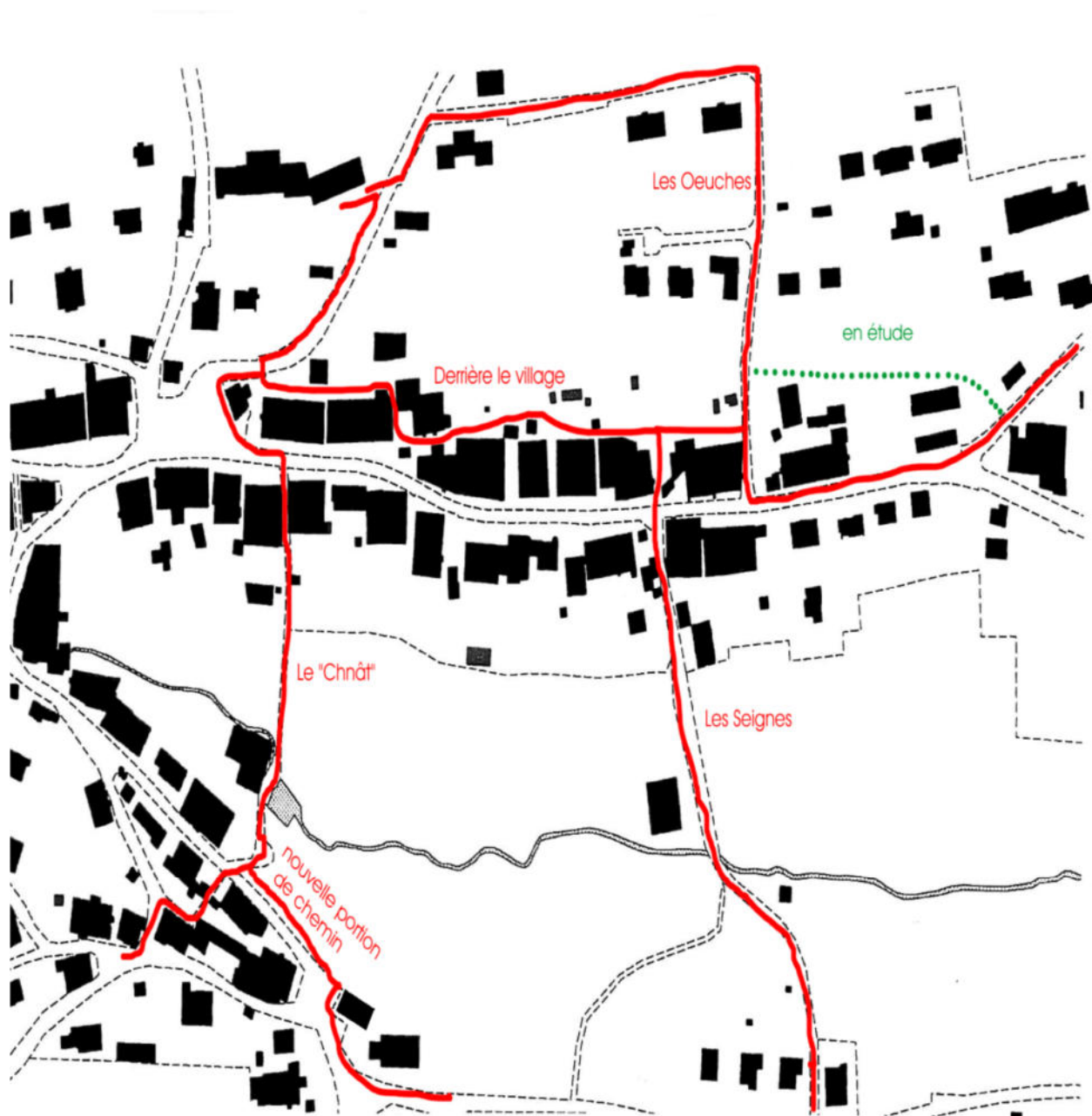
De plus, l'école organise régulièrement (en principe tous les 3 ans) une fête d'école, une fête de Noël ouverte au public ou encore des semaines hors-cadre.

Chacune de ces activités, non seulement développe les compétences sportives et artistiques des élèves, mais favorise le développement social et l'apprentissage de la vie en société.

Parfois les parents sont sollicités soit pour accompagner les enfants ou pour apporter leur aide lors des activités hors-cadre et extrascolaires.

Chemin des écoliers

Bien que la vitesse soit limitée à 20 et 30km/h, la route est encombrée et dangereuse. C'est pourquoi nous vous encourageons à emprunter le chemin des écoliers, qui évite la route principale. Un chemin varié et attrayant pour se rendre à l'école par ses propres moyens répond aux besoins naturels de l'enfant. Il se familiarise ainsi avec l'environnement et en apprécie la beauté. A cette occasion, des contacts précieux sont établis, ils encouragent ainsi le développement social de l'enfant.



Vacances scolaires

Vacances année scolaire 2022-2023

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 15.08.2022
Automne	du samedi 24.09.2022 au dimanche 16.10.2022
Hiver	du samedi 24.12.2022 au dimanche 15.01.2023
Semaine blanche	du samedi 11.02.2023 au dimanche 19.02.2023
Printemps	du vendredi 07.04.2023 au dimanche 23.04.2023
Été	du samedi 08.07.2023 au dimanche 20.08.2023

Jours fériés/congés

Motifs	Dates
Fête du travail	Lundi 1 ^{er} mai 2023
Ascension	Jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023
Pentecôte	29 mai 2023

Ainsi que l'après-midi qui précède les vacances (sauf avant la semaine blanche).

Les dates des formations des enseignant-e-s ainsi que la Journée pédagogique des enseignant-e-s vous seront communiquées ultérieurement.

Vacances année scolaire 2023-2024

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 21.08.2023
Automne	du samedi 07.10.2023 au dimanche 22.10.2023
Hiver	du samedi 23.12.2023 au dimanche 14.01.2024
Semaine blanche	du samedi 10.02.2024 au dimanche 18.02.2024
Printemps	du vendredi 29.03.2024 au dimanche 14.04.2024
Été	du samedi 06.07.2024 au dimanche 11.08.2024

Passeport vacances

La ville de Bienne et le Jura bernois organisent des activités pour les enfants durant certaines périodes des vacances. Pour plus d'informations:

Passeport vacances Bienne: <https://passeportvacances.biel-bienne.ch/fr-ch#>

Passeport vacances Jura bernois: <http://www.pasvacjb.ch>

Règlement scolaire

En début d'année scolaire, tous les élèves reçoivent le règlement de l'école, ils en prennent connaissance et s'engagent à respecter les règles de vie qui permettent à chacun et chacune d'évoluer dans un cadre harmonieux, tant aux alentours qu'à l'intérieur de l'école, tant au niveau du respect et de la relation aux autres que du soin à apporter au matériel.

Ce règlement est signé par les parents et les élèves qui prennent ainsi connaissance des actions mises en place par le corps enseignant lorsqu'un élève enfreint l'une ou l'autre de ces règles.

Garantir la sécurité de tous à chaque instant, évoluer dans un cadre harmonieux n'est possible que si chacun et chacune s'investit et veille au respect de ses propres devoirs envers les autres et le bien commun.



Fête de l'école



Accès aux bâtiments scolaires

Toute personne non autorisée, à savoir qui ne fait pas partie de la direction, du corps enseignant, du secrétariat scolaire, de l'exécutif municipal et du personnel communal, doit impérativement, sauf en cas de manifestations particulières, être en possession d'une autorisation, d'une convocation ou d'une invitation pour pouvoir pénétrer dans les bâtiments scolaires et dans les classes.

Places de parc

Les places de parc aux abords de l'école sont réservées au corps enseignant et au personnel administratif. C'est pourquoi, les personnes non autorisées sont priées de ne pas stationner sur les places de parcs autour de l'école (du lundi au vendredi, entre 7h00 et 17h00).

Nous remercions également les parents d'élèves de s'abstenir de fumer aux abords de l'école.

Communauté scolaire La Baroche

Les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche, qui regroupe les communes de Romont et Sauge, sont scolarisés à Orvin durant la 7^e et la 8^e année. Pour se déplacer de leur lieu de domicile à Orvin, ils empruntent le bus scolaire mis à disposition par la Communauté scolaire de La Baroche.

Quand le bus scolaire arrive...

Les élèves sont priés de ne pas jouer sur l'arrêt de bus.
Ils laissent sortir les copains du bus avant d'y monter.
Ils ne bousculent personne. Il y a une place pour tout le monde!

A l'intérieur du bus scolaire...

Les élèves saluent le chauffeur du bus et leurs camarades poliment.
Ils attachent leur ceinture de sécurité, c'est OBLIGATOIRE !
Ils ne dérangent pas le chauffeur du bus. Il doit se concentrer sur la circulation.
Ils respectent leurs camarades et restent polis.
Ils utilisent un vocabulaire correct et ne crient pas.
Pour des raisons de sécurité, ils restent assis calmement, ne se lèvent pas!
Ils prennent leur sac sur leurs genoux.
Ils ne mangent pas dans le bus et gardent leur téléphone portable dans leur sac.
Ils ne réservent pas de place pour leurs copains.

Dès que le bus part...

Les élèves sont prudents et attentifs à la circulation.
Ils attendent que le bus parte avant de traverser la route.
Ils utilisent un trottoir ou un passage piétons pour traverser.
Ils ne bousculent pas leurs camarades.

Si un enfant ne respecte pas le règlement ci-dessus, il recevra une réprimande qui sera transmise à ses parents. Après la seconde réprimande, l'enfant sera sanctionné conformément à l'article 3 du nouveau règlement du 23 juin 2021 sur les transports scolaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable :

Marion Brandenberger, 079 776 98 68, marion.brandenberger@sauge-jb.ch ou
le transporteur scolaire: **Manuel Moser**, 079 751 20 20



Adresses utiles

Ligne d'aide aux enfants **147**

La Main Tendue **143**

Médecin scolaire

Dr. J.-P. Richard
Méd. générale FMH
Ch. des Blanchards 6
2533 Evilard
tél. 032 322 77 53

SPU

Services Psychiatriques
Universitaires de Berne
Chemin du Clos 24
2502 Bienne
tél. 032 328 66 99

De nombreuses autres informations sur le site de la DIP:

www.erz.be.ch/info-parents

Santé bernoise

Promotion de la santé
Rue de la Gare 50
2502 Bienne
tél. 032 329 33 73

SPE

Service psychologique pour enfants et adolescents
Rue du Contrôle 20
2502 Bienne
tél. 031 635 95 95

Bibliobus

mardi tous les 15 jours
de 17h45 à 19h30
www.bibliobus.ch
tél. 032 421 40 10

Inspection scolaire régionale RBJB du 17^e arrondissement

M. Richard Garraux
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
tél. 031 636 16 60 (centrale)

Service d'orthophonie de la ville de Bienne

Rue de la Flore 27
2502 Bienne
tél. 032 322 42 55

Ecole de Musique du Jura Bernois

Rue Agassiz 15
2610 St-Imier
tél. 032 941 23 51

Contacts de l'école

La Charrière 6
2534 Orvin

Ecole primaire : 032 358 13 55
Ecole enfantine : 032 358 14 55
Site web : ecoleorvin.ch

Kevin Casati
Concierge
079 962 13 27

